



Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Doc. n° : G.S. 1045-305

Date : 2022-01-31

Spécification

Chemise hybride de fonction spéciale bleue ignifuge

Le présent document compte 21 pages, y compris les dessins.

Le présent document a été créé en anglais.

Le présent document est disponible en français et en anglais.

Français/French
English/Anglais

La photo est présentée à titre indicatif seulement.



ÉCHANTILLON VISUEL DE LA GRC

Un échantillon visuel, selon sa disponibilité, sera fourni par la GRC au soumissionnaire retenu.

Cet échantillon servira de guide au fabricant pour tous les aspects non définis ni couverts dans la présente spécification. Certaines différences peuvent exister entre l'échantillon et la spécification. Si tel est le cas, la spécification doit prévaloir.

Pour obtenir un échantillon s'adresser à :

Gendarmerie royale du Canada
À l'attention de : Programme uniforme et équipement
(440, chemin Coventry [entrepôt])
73, promenade Leikin
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

L'échantillon sera expédié « Port payé » et doit être retourné « Port payé ».

L'échantillon visuel doit être retourné à la GRC dans le même état qu'il a été reçu. Tout échantillon perdu ou endommagé doit être remplacé par un article identique ou le coût d'un article de remplacement acceptable doit être remboursé à la GRC.

SPÉCIFICATION**Chemise hybride de fonction spéciale bleue ignifuge****1 Définitions**

- 1.1 La présente spécification régit la confection et l'inspection de la chemise hybride de fonction spéciale bleue ignifuge. L'article visé par la présente spécification, avec le numéro correspondant, est le suivant :
- i. 6057 Chemise hybride de fonction spéciale bleue ignifuge / Shirt, Hybrid, Blue, FR, Special Duty
 - ii. 6058-100 Chemise hybride de fonction spéciale bleue ignifuge, tailles spéciales / Shirt, Hybrid, Blue, FR, Special Duty, Special
- 1.2 La présente spécification, le patron, le dessin, l'échantillon visuel ou toute autre information connexe fournie peuvent être utilisés uniquement pour des demandes de renseignements, des soumissions ou des commandes particulières effectuées au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
- 1.3 La présente spécification remplace toutes les spécifications précédentes visant les chemises de combat bleues ignifuges et les chemises de fonction spéciale bleues ignifuges.
- 1.4 La présente spécification est une traduction en français du document original anglais.

2 Spécifications applicables

- 2.1 Les publications suivantes s'appliquent à la présente spécification et aux éditions en vigueur à la date de la demande de propositions, sauf indication contraire.
- 2.2 **American Society for Testing and Materials (ASTM)**
- | | |
|--------------------|---|
| D5169 – 98 (R2021) | Standard Test Method for Shear Strength (Dynamic Method) of Hook and Loop Touch Fasteners |
| D5170 – 98 (R2021) | Standard Test Method for Peel Strength ("T" Method) of Hook and Loop Touch Fasteners |
- 2.3 **General Services Administration, Commercial Item Description (CID)**
- | | |
|------------|-----------------------------|
| A-A-55217C | Thread, Aramid, Spun Staple |
|------------|-----------------------------|
- 2.4 **Organisation internationale de normalisation (ISO)**
- | | |
|---------------|----------------------------|
| ISO 4915:1991 | Textiles – Types de points |
|---------------|----------------------------|

3 Exigences générales

- 3.1 L'article ou les matériaux visés par la présente spécification doivent être exempts de défauts de matériaux ou de confection susceptibles de nuire à leur aspect ou à leur tenue en service. Pour tous les détails qui ne sont pas visés par la présente spécification ou les documents contractuels, l'article produit doit être équivalent en tous points au patron et à l'échantillon visuel.
- 3.2 **Modèle** – La chemise hybride de fonction spéciale bleue ignifuge doit être une chemise à manches longues semi-ajustée constituée d'un corps en tricot sur le devant et au dos, et de manches, d'un col, et d'empiècements au dos et sur le devant en tissu indéchirable. Les manches doivent comporter des poches cargo avec morceaux de ruban autoagrippant, partie boucles, qui serviront à fixer les insignes d'épaule et de grade de la GRC.

4 Exigences détaillées

4.1 Composants

- 4.1.1 **Tissu de base I (tissé)** – Le tissu de base I, numéro d'article de la GRC 9195-000, doit être un tissu indéchirable ignifuge de couleur bleu marine foncé et il doit être acheté de la GRC.
- 4.1.2 **Tissu de base II (tricoté)** – Le tissu de base II, numéro d'article de la GRC 9175-000, doit être un tricot jersey ignifuge de couleur bleu marine foncé et il doit être acheté de la GRC.
- 4.1.3 **Triplure thermocollante** – La triplure doit être un tissu de coton 100 % thermocollant enduit par points d'une résine polyamide ayant une masse surfacique de $70 \text{ g/m}^2 \pm 5 \text{ g/m}^2$.
- 4.1.4 **Fil**
- 4.1.4.1 **Fil pour les coutures (ignifuge)** – Le fil doit être en aramide, 40 tex, type I, de couleur assortie au tissu, conforme à la norme A-A-55217C.
- 4.1.4.2 **Fil pour le surfilage (ignifuge)** – Le fil doit être en aramide, 27 tex, type I, de couleur assortie au tissu, conforme à la norme A-A-55217C.

- 4.1.5 **Fermetures à glissière (ignifuges)** – Les fermetures à glissière doivent être non séparables, moulées par injection, de marque Vislon® n° 3. Elles doivent être dotées d'un curseur à blocage automatique. Le ruban en Nomex® et la fermeture à glissière doivent être de couleur noire. Les fermetures à glissière doivent être dotées d'une réunion au bas et de deux arrêts au haut. La fermeture à glissière YKK 23150 VSHRC 36 DA E 1/2*3VSHR-NMX*UL* est reconnu pour satisfaire à cette exigence.
- 4.1.6 **Ruban autoagrippant, parties crochets et boucles** – Le ruban autoagrippant, parties crochets et boucles, doit être ignifuge, de couleur noire avec un cycle de vie prolongée. Les parties crochets et boucles combinées doivent avoir une résistance au cisaillement initiale d'au moins 8 lb/po² dans le sens de la longueur lorsque mises à l'essai selon la norme ASTM D5169-98 (R2021), Standard Test Method for Shear Strength (Dynamic Method) of Hook and Loop Touch Fasteners, et une résistance au pelage initiale d'au moins 1 P.I.W. (livre par pouce de largeur) lorsque mises à l'essai selon la norme ASTM D5170 98 (R2021), Standard Test Method for Peel Strength ("T" Method) of Hook and Loop Touch Fasteners.
- 4.2 **Tailles et dimensions** – La chemise hybride de fonction spéciale bleue ignifuge doit être fournie dans les tailles exigées par la GRC et selon les dimensions indiquées dans le tableau des mesures et sur les dessins faisant partie de la présente spécification. Les composants du vêtement doivent avoir une forme et des dimensions conformes aux pièces du patron et ils doivent être mis en place conformément aux indications sur le patron comme il est indiqué à l'annexe A de la présente spécification.
- 4.3 **Confection**
- 4.3.1 **Coupe** – Tous les composants de la chemise doivent être coupés dans la même pièce de tissu correspondant et sur le droit fil indiqué sur les pièces du patron pour assurer l'uniformité des teintes.
- 4.3.2 **Piqûres et coutures** – Les piqûres doivent être exécutées avec le fil spécifié et comporter au moins trois ou au plus quatre points par centimètre. Toutes les piqûres doivent être conformes au type de piqûres décrit dans la norme ISO 4915. Les coutures d'assemblage du corps de la chemise et les coutures de dessous de bras doivent être exécutées au point de recouvrement de type 605. L'ourlet doit être exécuté au point de recouvrement de type 406. Toutes les autres piqûres doivent être exécutées au point noué. Les extrémités des piqûres doivent être solidement arrêtées par des points arrière et des brides d'arrêt, à moins d'être fixées par d'autres piqûres. Les bords qui doivent être cousus, retournés et piqués doivent être adéquatement préparés au préalable. Les brides d'arrêt doivent mesurer 10 mm de

longueur et comporter au moins 18 points de recouvrement. Il faut réduire au minimum les fronces et les grignages inesthétiques.

4.3.3 **Corps**

4.3.3.1 **Torse** – Le torse doit être confectionné en tissu de base II conforme au paragr. 4.1.2. Il comporte un devant avec au centre une fente à laquelle sera fixée une patte de fermeture avec fermeture à glissière, un dos et deux panneaux de côté. Tous ces composants doivent être assemblés avec des piqûres au point de recouvrement de type 605.

4.3.3.2 **Dessous de manche** – La partie avant et la partie arrière du dessous de manche sont en tissu de base II conforme au paragr. 4.1.2. Les parties avant et arrière du dessous de manche doivent être assemblées par des piqûres exécutées au point de recouvrement de type 605. Le dessous de manche assemblé doit être fixé au torse au niveau de l'emmanchure par une piqûre au point de recouvrement de type 605.

4.3.4 **Poche de manche** – La poche cargo en quatre parties doit être faite en tissu de base I conforme au paragr. 4.1.1. Le sac de poche doit être fait en tissu de base II conforme au paragr. 4.1.2. La poche doit être fermée à l'aide d'une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.5. La fermeture à glissière doit être insérée et surpiquée à 2 mm du bord. Elle doit comporter un protège-curseur en tissu de base I servant à recouvrir la réunion au bas de la fermeture à glissière. Une poche à stylos doit être insérée entre la fermeture à glissière et la partie centrale de la poche. Le bord supérieur de la poche à stylos doit être surfilé, plié vers l'intérieur et surpiqué à 6 mm du bord. L'épaisseur extérieure de la poche cargo doit comporter un morceau de ruban autoagrippant, partie boucles, conforme au paragr. 4.1.6, surpiqué à 2 mm du bord, dont les dimensions et l'emplacement sont indiqués sur le patron et les dessins. La partie centrale de la poche, une fois fixée aux pièces adjacentes, doit être surpiquée à 2 mm du bord. Lorsque la poche cargo est cousue à l'empiècement formant le dessus de manche, la partie comportant la fermeture à glissière et la poche à stylos doit se trouver du même côté que le devant du vêtement. L'ensemble de la poche cargo doit être cousu à l'empiècement formant le dessus de manche et surpiqué à 6 mm du bord. Tous les composants des poches cargo doivent être confectionnés conformément au patron et au dessin n° 2.

4.3.5 **Empiècements**

- 4.3.5.1 **Devant, empiècement du devant et dessus de manches** – Les deux parties de l’empiècement du devant formant les dessus de manches doivent être confectionnées en tissu de base I conforme au paragr. 4.1.1, être fixées au torse sur le devant et aux parties avant des dessous de manches, puis surpiquées à 6 mm du bord. Une fois terminés, le devant et l’empiècement du devant doivent avoir une forme et des dimensions conformes au patron et à l’échantillon visuel.
- 4.3.5.2 **Dos, empiècement du dos et dessus de manches** – Les deux parties de l’empiècement du dos formant les dessus de manches doivent être confectionnées en tissu de base I conforme au paragr. 4.1.1, être cousues ensemble au centre du dos, puis surpiquées à 6 mm du bord sur un côté. L’ensemble de l’empiècement et du dessus de manche doit être fixé au torse au dos et aux parties arrière des dessous de manches, puis surpiqué à 6 mm du bord.
- 4.3.6 **Ourllet au bas** – Le bord inférieur du devant et du dos de la chemise doit comporter un ourlet exécuté au point de recouvrement à deux aiguilles de type 406.
- 4.3.7 **Col et patte de fermeture sur le devant** – Le col doit être confectionné en tissu de base I conforme au paragr. 4.1.1. La parementure de la patte de fermeture sur le devant et le protège-courseur doivent être en tissu de base I conforme au paragr. 4.1.1. La patte de fermeture doit être en tissu de base II conforme au paragr. 4.1.2. La patte de fermeture doit être pliée en deux et les bords supérieur et inférieur cousus ensemble, l’ouvrage doit ensuite être retourné et surpiqué à 2 mm du bord. Le bord supérieur du col doit être surpiqué à 2 mm du bord. Une fois le dessus et le dessous de col assemblés, l’ouvrage doit être retourné à l’endroit et les coins doivent être bien dégagés. Le dessous de col doit alors être piqué dans la ligne de pliure pour fixer le bord inférieur dans la couture d’encolure. Une fermeture à glissière conforme au paragr. 4.1.5 doit être posée au centre du devant de la chemise et surpiquée à 2 mm du bord. Le protège-courseur doit être inséré à la base de la fermeture à glissière pour couvrir la réunion. Le col, la patte de fermeture et la parementure de la patte doivent avoir la forme et les dimensions indiquées sur le patron et être confectionnés conformément aux dessins n^{os} 1 et 3.
- 4.3.8 **Partie inférieure de la manche** – La partie inférieure de la manche doit être confectionnée en tissu de base I conforme au paragr. 4.1.1. Elle doit être fixée à la poche cargo en quatre parties décrite au paragr. 4.3.4 et au-dessous de manche, puis surpiquée à 6 mm du bord. L’ourlet de la manche doit être confectionné en pliant le bord inférieur de la manche sur 1 cm et en le repliant sur 5,5 cm, puis en exécutant une surpiqure à 1,5 mm de la pliure. Un morceau de ruban autoagrippant, partie boucles, ayant les dimensions indiquées au tableau II, doit être posé sur l’ourlet de la manche conformément au patron et au dessin n^o 3. Une patte d’ajustement de la manche en tissu de base I conforme au paragr. 4.1.1 doit être fixée par une piqûre

sur l'ourlet de la manche à l'endroit marqué sur le patron par les repères de coupe, de manière à correspondre avec le morceau de ruban autoagrippant, partie boucles, posé sur l'ourlet. Un morceau de ruban autoagrippant, partie crochets, mesurant 2 cm x 5 cm ± 0,2 cm et conforme au paragr. 4.1.6, doit être posé sur l'envers de la patte d'ajustement de la manche conformément aux indications du patron. La patte d'ajustement à l'ourlet doit être confectionnée comme suit : la patte est pliée en deux, cousue et retournée, les bords et les coins sont bien dégagés et une surpiqure est exécutée sur tout le pourtour à 2 mm du bord. La patte d'ajustement doit ensuite être fixée à la manche par une rangée de piqûres verticales, pliée sur elle-même et surpiquée d'une seconde rangée de surpiqures verticales à 6 mm du bord, puis consolidée avec deux brides d'arrêt verticales. La partie inférieure de la manche et la patte d'ajustement sur l'ourlet doivent avoir la forme et les dimensions indiquées sur le patron et être confectionnées conformément aux dessins.

4.3.9 **Étiquettes de marquage et d'instructions de nettoyage**

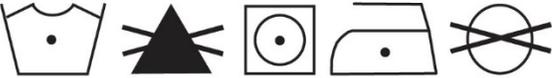
4.3.9.1 **Étiquette de marquage (ignifuge)** – Chaque chemise doit porter une étiquette imprimée directement par sérigraphie ou une étiquette thermocollante en polyuréthane dont les encres sont fixées à chaud. L'étiquette doit être apposée au centre du dos juste dessous la couture de l'empiecement. Le matériau de l'étiquette ne doit pas fondre, se séparer ni s'enflammer lorsqu'il est mis à l'essai pour déterminer sa résistance à la chaleur selon les normes CAN/CGSB 155.20-2017 et/ou NFPA 2112. Le texte doit être inscrit au moyen d'encres permanentes de couleur contrastante et résister à au moins 50 cycles de lavage sans présenter de changement d'aspect. Tout le texte, doit être inscrit dans une police de caractères de taille 6, à l'exception du numéro d'article de la GRC et de la taille, qui doivent être inscrits dans une police de caractères de taille 8. L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué. L'étiquette doit comprendre les renseignements suivants en anglais et en français. Aucune information sur l'étiquette ne peut être inscrite à la main.

1. Nom de l'article en anglais conformément au paragr. 1.1;
2. Nom de l'article en français conformément au paragr. 1.1;
3. Numéro d'article de la GRC, voir les documents contractuels (p. ex. 6058-100) ;
4. Taille de l'article et stature, indiquées conformément à la désignation des tailles dans les documents contractuels, en anglais et en français (p. ex. L/R Regular Fit - G/R Coupe régulière) ;
5. Date de confection, en format numérique, année/mois (p. ex. 2020/11) ;
6. Fabricant (nom ou numéro de l'entreprise).

4.3.9.2 **Étiquette d'instructions de nettoyage (ignifuge)** – Chaque chemise doit comporter une étiquette imprimée directement par sérigraphie ou une étiquette thermocollante en polyuréthane dont les encres sont fixées à chaud. L'étiquette doit être apposée au centre de la partie inférieure du dos, conformément au dessin n° 3. Le matériau de l'étiquette ne doit pas fondre, se séparer ni s'enflammer lorsqu'il est mis à l'essai pour déterminer sa résistance à la chaleur selon les normes CAN/CGSB 155.20-2017 et/ou NFPA 2112. Le texte doit être inscrit au moyen d'encres permanentes de couleur contrastante et résister à au moins 50 cycles de lavage sans présenter de changement d'aspect. Tout le texte doit être inscrit dans une police de caractères de taille 8. L'identification du fabricant doit apparaître seulement sur l'étiquette du vêtement, comme il est indiqué. L'étiquette doit comprendre les renseignements suivants en anglais et en français. Aucune information sur l'étiquette ne peut être inscrite à la main.

1. Les renseignements sont indiqués ci-dessous.

1

	
Machine wash - cold (30°C)	Laver à la machine – à l'eau froide (30 °C)
Do Not use fabric softener or chlorine bleach	Ne pas utiliser d'agent assouplissant ou d'agent de blanchiment
Tumble dry- low (Do Not use dryer sheets)	Sécher par culbutage – à basse température (Ne pas utiliser d'assouplissant en feuilles)
Steam iron - low	Repasser à la vapeur - à basse température
DO NOT DRY CLEAN.	NE PAS NETTOYER À SEC.
<p>WARNING</p> <p>FOR LIMITED PROTECTION AGAINST FLASH FIRES ONLY KEEP CLEAN – SOILING MAY REDUCE PROTECTIVE QUALITIES DO NOT REMOVE THIS LABEL</p> <p>AVERTISSEMENT</p> <p>PROTECTION LIMITÉE CONTRE LES FEUX À INFLAMMATION INSTANTANÉE GARDER LE VÊTEMENT PROPRE – LES SALETÉS PEUVENT DIMINUER LES QUALITÉS IGNIFUGES NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE</p>	
Name/Nom :	

5 **Dispositions relatives à l'assurance de la qualité**

- 5.1 **Responsabilité des inspections** – Sauf indication contraire dans le contrat, il incombe à l'entrepreneur de démontrer au Programme uniforme et équipement de la GRC que les composants et les matériaux fournis sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur peut y parvenir en procédant aux essais indiqués dans la présente spécification ou en démontrant, à la satisfaction du Programme uniforme et équipement de la GRC, que les procédés de fabrication sont conformes à la présente spécification. L'entrepreneur doit faire appel à une installation d'essai commerciale indépendante.
- 5.2 Le Programme uniforme et équipement de la GRC se réserve le droit d'effectuer toute inspection jugée nécessaire pour s'assurer que les biens et les services sont conformes aux exigences. Aux fins d'inspection, une partie de chaque lot livré n'excédant pas 2 %, ou deux unités, si le nombre d'unités livrées est inférieur à 100 unités, peut faire l'objet d'essais pouvant détruire les articles. Si les articles mis à l'essai sont jugés inférieurs ou non conformes à la présente spécification, les articles détruits pendant les essais doivent être remplacés par d'autres de qualité et de modèle appropriés aux frais de l'entrepreneur. Tout le lot livré peut également être rejeté si on constate que des articles rejetés en raison de défauts non réparables sont de nouveau livrés pour inspection.
- 5.3 L'entrepreneur sera rapidement avisé si des articles ne sont pas acceptés ; ces articles lui seront retournés à ses frais et risques.

6. Définitions des termes du tableau des mesures et emplacements de la prise des mesures

(Se reporter au tableau des mesures et au dessin n° 4.)

- 6.1 **Circonférence à la poitrine (circonférence totale)** – Lorsque la chemise est posée à plat, distance mesurée d'un côté à l'autre de la chemise au niveau de la poitrine, à sa partie la plus large. Le résultat doit être multiplié par deux pour obtenir la circonférence totale. (A)
- 6.2 **Circonférence à la taille (circonférence totale)** – Lorsque la chemise est posée à plat, distance mesurée d'un côté à l'autre de la chemise au niveau de la taille, à sa partie la plus étroite. Le résultat doit être multiplié par deux pour obtenir la circonférence totale. (B)
- 6.3 **Circonférence au bas (circonférence totale)** – Lorsque la chemise est posée à plat, distance mesurée d'un côté à l'autre de la chemise au niveau de l'ourlet. Le résultat doit être multiplié par deux pour obtenir la circonférence totale. (C)
- 6.4 **Longueur du dos** – Distance mesurée le long du dos, du bas du col à l'ourlet. (D)
- 6.5 **Longueur des côtés** – Distance mesurée sur chaque panneau de côté, de la couture de dessous de bras à l'ourlet. (E)
- 6.6 **Longueur de manche, de l'encolure au centre du dos à l'ourlet** – Distance mesurée le long de la manche, de la couture d'encolure (ou d'épaule) au centre du dos à l'ourlet au bas de la manche. (F)
- 6.7 **Circonférence au biceps** – Distance mesurée d'un côté à l'autre de la manche au niveau du bras à 2,5 cm sous la couture d'emmanchure. Le résultat doit être multiplié par deux pour obtenir la circonférence totale. (G)
- 6.8 **Circonférence à l'ourlet de la manche** – Distance mesurée d'un côté à l'autre du bord inférieur de la manche. Le résultat doit être multiplié par deux pour obtenir la circonférence totale. (H)
- 6.9 **Longueur du col** – Distance mesurée le long de l'encolure d'un côté à l'autre de la fermeture à glissière. (J)

Tableau des mesures – Chemise hybride de fonction spéciale bleue ignifuge – coupe régulière												
Désignation de la taille		Mensurations		Mesures du vêtement								
Stature	Taille	Poitrine		Circ. à la poitrine	Circonférence à la taille	Circ. au bas	Longueur du dos de l'encolure au CD	Longueur des côtés	Longueur de manche, de l'encolure au CD	Circonférence au biceps	Circonférence à l'ourlet de la manche	Longueur du col
		po	cm									
Court	TP	34 - 36	86 - 91	106,4	100,2	96,2	69,1	43,2	85,4	40,3	30,8	42,5
	P	37 - 39	94 - 99	111,4	105,2	101,0	70,9	44,5	86,5	42,3	31,8	44,4
	M	40 - 42	102 - 107	116,4	110,2	105,8	72,7	45,8	87,6	44,2	32,8	46,4
	G	43 - 45	109 - 114	121,3	115,2	110,7	74,5	47,1	88,7	46,1	33,8	48,3
	TG	46 - 48	117 - 122	126,3	120,2	115,7	76,3	48,4	89,8	48,1	34,8	50,3
	2TG	49 - 51	124 - 129	131,3	125,2	120,6	78,1	49,7	90,9	50,0	35,8	52,3
	3TG	52 - 54	132 - 137	136,3	130,2	125,6	79,8	51,0	92,1	52,0	36,8	54,2
Régulier	TP	34 - 36	86 - 91	106,4	100,2	96,2	73,1	47,2	89,4	40,3	30,8	42,5
	P	37 - 39	94 - 99	111,4	105,2	101,0	74,9	48,5	90,5	42,3	31,8	44,4
	M	40 - 42	102 - 107	116,4	110,2	105,8	76,7	49,8	91,6	44,2	32,8	46,4
	G	43 - 45	109 - 114	121,3	115,2	110,7	78,5	51,1	92,7	46,1	33,8	48,3
	TG	46 - 48	117 - 122	126,3	120,2	115,7	80,3	52,4	93,8	48,1	34,8	50,3
	2TG	49 - 51	124 - 129	131,3	125,2	120,6	82,1	53,7	94,9	50,0	35,8	52,3
	3TG	52 - 54	132 - 137	136,3	130,2	125,6	83,8	55,0	96,0	52,0	36,8	54,2
Long	TP	34 - 36	86 - 91	106,4	100,2	96,2	77,1	51,2	93,4	40,3	30,8	42,5
	P	37 - 39	94 - 99	111,4	105,2	101,0	78,9	52,5	94,5	42,3	31,8	44,4
	M	40 - 42	102 - 107	116,4	110,2	105,8	80,7	53,8	95,6	44,2	32,8	46,4
	G	43 - 45	109 - 114	121,3	115,2	110,7	82,5	55,1	96,7	46,1	33,8	48,3
	TG	46 - 48	117 - 122	126,3	120,2	115,7	84,3	56,4	97,8	48,1	34,8	50,3
	2TG	49 - 51	124 - 129	131,3	125,2	120,6	86,1	57,7	98,9	50,0	35,8	52,3
	3TG	52 - 54	132 - 137	136,3	130,2	125,6	87,8	59,0	100,0	52,0	36,8	54,2
T-Long	TP	34 - 36	86 - 91	106,4	100,2	96,2	81,1	55,2	97,3	40,3	30,8	42,5
	P	37 - 39	94 - 99	111,4	105,2	101,0	82,9	56,5	98,4	42,3	31,8	44,4
	M	40 - 42	102 - 107	116,4	110,2	105,8	84,7	57,8	99,6	44,2	32,8	46,4
	G	43 - 45	109 - 114	121,3	115,2	110,7	86,5	59,1	100,7	46,1	33,8	48,3
	TG	46 - 48	117 - 122	126,3	120,2	115,7	88,3	60,4	101,8	48,1	34,8	50,3
	2TG	49 - 51	124 - 129	131,3	125,2	120,6	90,1	61,7	102,9	50,0	35,8	52,3
	3TG	52 - 54	132 - 137	136,3	130,2	125,6	91,8	63,0	104,0	52,0	36,8	54,2
Tolérance ±				2 cm	2 cm	2 cm	1,5 cm	1 cm	1,5 cm	1 cm	1 cm	1 cm
Emplacement de la prise des mesures				A	B	C	D	E	F	G	H	J

REMARQUE : Toutes les dimensions sont en centimètres sauf indication contraire.

Tableau des mesures – Chemise hybride de fonction spéciale bleue ignifuge – coupe ample												
Désignation de la taille		Mensurations		Mesures du vêtement								
Stature	Taille	Poitrine		Circ. à la poitrine	Circonférence à la taille	Circ. au bas	Longueur du dos de l'encolure au CD	Longueur des côtés	Longueur de manche, de l'encolure au CD	Circonférence au biceps	Circonférence à l'ourlet de la manche	Longueur du col
		po	cm									
Court	TP	34 - 36	86 - 91	107,6	107,5	108,2	69,1	43,2	85,4	40,3	30,8	42,5
	P	37 - 39	94 - 99	112,6	112,5	113,0	70,9	44,5	86,5	42,3	31,8	44,4
	M	40 - 42	102 - 107	117,6	117,5	117,8	72,7	45,8	87,6	44,2	32,8	46,4
	G	43 - 45	109 - 114	122,6	122,5	122,7	74,5	47,1	88,7	46,1	33,8	48,3
	TG	46 - 48	117 - 122	127,6	127,5	127,7	76,3	48,4	89,8	48,1	34,8	50,3
	2TG	49 - 51	124 - 129	132,6	132,5	132,6	78,1	49,7	90,9	50,0	35,8	52,3
	3TG	52 - 54	132 - 137	137,6	137,5	137,6	79,8	51,0	92,1	52,0	36,8	54,2
Régulier	TP	34 - 36	86 - 91	107,6	107,5	108,2	73,1	47,2	89,4	40,3	30,8	42,5
	P	37 - 39	94 - 99	112,6	112,5	113,0	74,9	48,5	90,5	42,3	31,8	44,4
	M	40 - 42	102 - 107	117,6	117,5	117,8	76,7	49,8	91,6	44,2	32,8	46,4
	G	43 - 45	109 - 114	122,6	122,5	122,7	78,5	51,1	92,7	46,1	33,8	48,3
	TG	46 - 48	117 - 122	127,6	127,5	127,7	80,3	52,4	93,8	48,1	34,8	50,3
	2TG	49 - 51	124 - 129	132,6	132,5	132,6	82,1	53,7	94,9	50,0	35,8	52,3
	3TG	52 - 54	132 - 137	137,6	137,5	137,6	83,8	55,0	96,0	52,0	36,8	54,2
Long	TP	34 - 36	86 - 91	107,6	107,5	108,2	77,1	51,2	93,4	40,3	30,8	42,5
	P	37 - 39	94 - 99	112,6	112,5	113,0	78,9	52,5	94,5	42,3	31,8	44,4
	M	40 - 42	102 - 107	117,6	117,5	117,8	80,7	53,8	95,6	44,2	32,8	46,4
	G	43 - 45	109 - 114	122,6	122,5	122,7	82,5	55,1	96,7	46,1	33,8	48,3
	TG	46 - 48	117 - 122	127,6	127,5	127,7	84,3	56,4	97,8	48,1	34,8	50,3
	2TG	49 - 51	124 - 129	132,6	132,5	132,6	86,1	57,7	98,9	50,0	35,8	52,3
	3TG	52 - 54	132 - 137	137,6	137,5	137,6	87,8	59,0	100,0	52,0	36,8	54,2
T-Long	TP	34 - 36	86 - 91	107,6	107,5	108,2	81,1	55,2	97,3	40,3	30,8	42,5
	P	37 - 39	94 - 99	112,6	112,5	113,0	82,9	56,5	98,4	42,3	31,8	44,4
	M	40 - 42	102 - 107	117,6	117,5	117,8	84,7	57,8	99,6	44,2	32,8	46,4
	G	43 - 45	109 - 114	122,6	122,5	122,7	86,5	59,1	100,7	46,1	33,8	48,3
	TG	46 - 48	117 - 122	127,6	127,5	127,7	88,3	60,4	101,8	48,1	34,8	50,3
	2TG	49 - 51	124 - 129	132,6	132,5	132,6	90,1	61,7	102,9	50,0	35,8	52,3
	3TG	52 - 54	132 - 137	137,6	137,5	137,6	91,8	63,0	104,0	52,0	36,8	54,2
Tolérance ±				2 cm	2 cm	2 cm	1,5 cm	1 cm	1,5 cm	1 cm	1 cm	1 cm
Emplacement de la prise des mesures				A	B	C	D	E	F	G	H	J

REMARQUE : Toutes les dimensions sont en centimètres sauf indication contraire.

TABLEAU I
Longueurs des fermetures à glissière en pouces

Longueurs des fermetures à glissière							
Groupe de stature	Tailles	Centre du devant	Poches de manches	Groupe de stature	Tailles	Centre du devant	Poches de manches
Court	TP	8	6 ½	Long	TP	8	8
	P	8	6 ½		P	8	8
	M	8	6 ½		M	8	8
	G	8	7		G	8	8 ½
	TG	8	7		TG	8	8 ½
	2TG	8	7		2TG	8	8 ½
	3TG	8	7		3TG	8	8 ½
Régulier	TP	8	7 ½	T-Long	TP	8	9
	P	8	7 ½		P	8	9
	M	8	7 ½		M	8	9
	G	8	8		G	8	9 ½
	TG	8	8		TG	8	9 ½
	2TG	8	8		2TG	8	9 ½
	3TG	8	8		3TG	8	9 ½

TABLEAU II
Ruban autoagrippant, partie boucles, pour la patte d'ajustement de la manche en centimètres

Longueurs du ruban autoagrippant, partie boucles, pour la patte d'ajustement		
Groupe de stature	Tailles	Partie boucles
Toutes	TP	13,5
	P	14,5
	M	15,5
	G	16,5
	TG	17,5
	2TG	18,5
	3TG	19,5

ANNEXE A

Identificateur du modèle réglementaire

Titre du patron

Chemise hybride de fonction spéciale bleue ignifuge, coupe régulière

Chemise hybride de fonction spéciale bleue ignifuge, coupe ample

Patrons – Les patrons sont disponibles auprès du Programme uniforme et équipement de la GRC. Un patron de base sera fourni uniquement aux entreprises invitées à présenter des échantillons préalables à l’attribution du contrat. L’ensemble complet des patrons, soit en dimensions individuelles, soit selon un barème progressif, sera fourni au soumissionnaire retenu après l’attribution du marché. Le soumissionnaire recevra les fichiers par voie électronique en format .DXF sauf s’il demande de les recevoir en format papier.

Les patrons indiquent les réserves de couture, les repères de coupe et/ou les gabarits de mise en place. Toutes les pièces doivent être taillées sur le droit fil indiqué sur les pièces du patron. Le tableau des mesures indique les mesures du vêtement fini, cependant les patrons pourraient ne pas indiquer les mêmes mesures. Il incombe au fabricant de modifier le patron en conséquence, au besoin, pour se conformer au tableau des mesures, de faire les ajustements nécessaires pour tenir compte du rétrécissement ou de l’allongement du tissu et/ou de s’adapter au procédé de fabrication. Toutefois, le modèle et la qualité ne doivent pas en être altérés ni modifiés.

Tous les patrons sont la propriété de la GRC et ils doivent être retournés à la fin du contrat.

Tous les patrons en format électronique doivent être supprimés des dossiers de l’entrepreneur.

Pièces du patron : 22

Légende

Tissu de base I = Paragr. 4.1.1

Tissu de base II = Paragr. 4.1.2

Triplure thermocollante = Paragr. 4.1.3

Couper 1 simple = Couper 1 pièce

Couper 1 paire = Couper 2 pièces

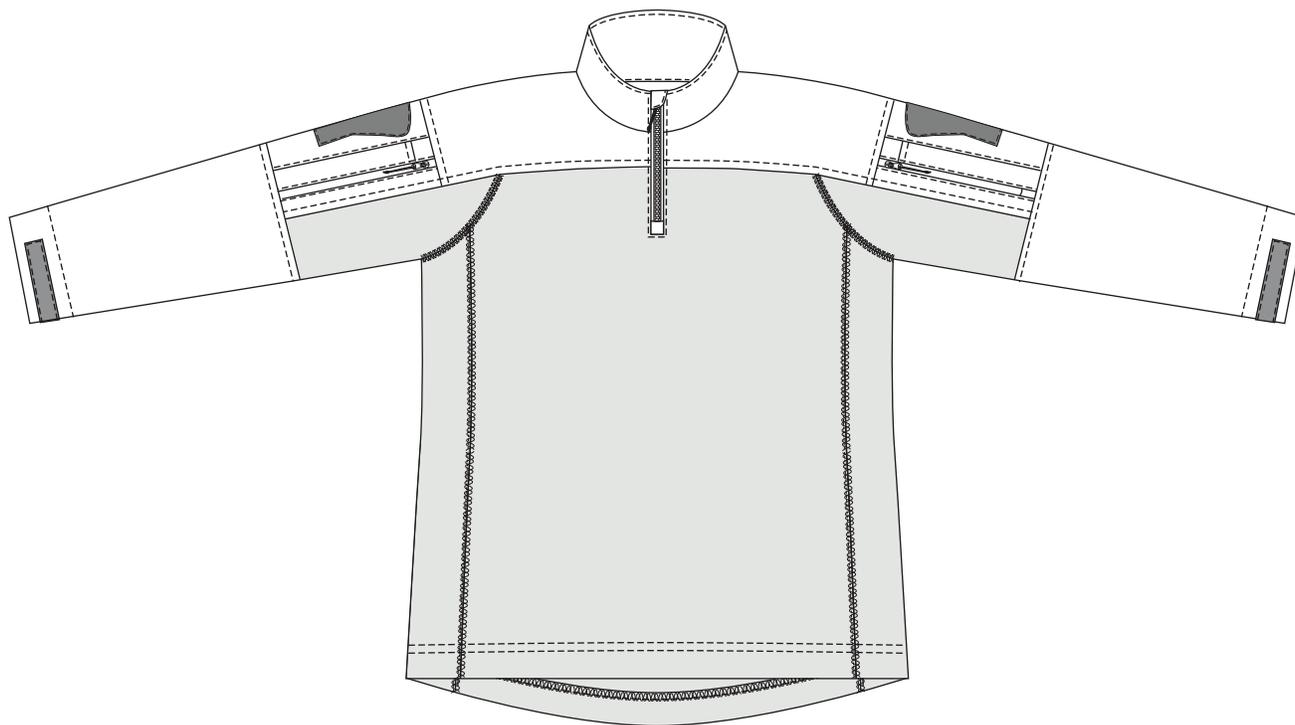
Couper 2 paires = Couper 4 pièces

(EVH) = Endroit vers le haut

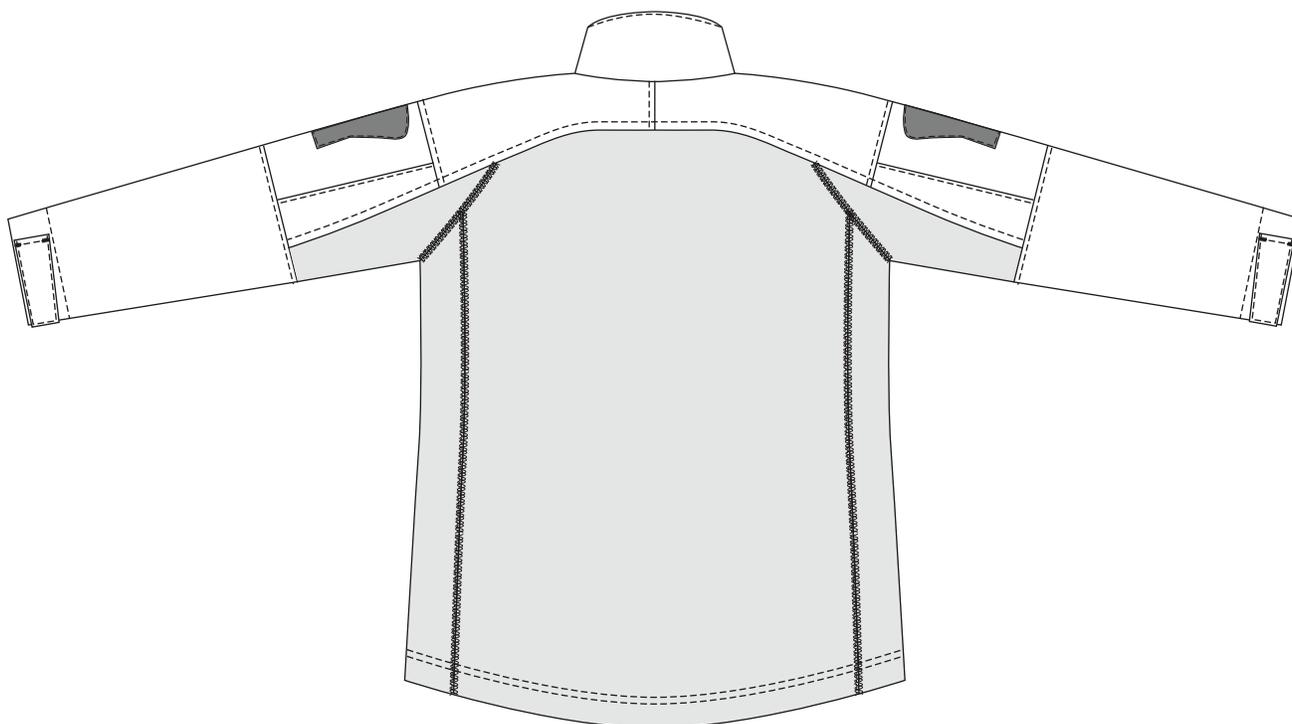
(CVH) = Colle vers le haut

Pièces du patron	Nomenclature	Quantité à couper	Tissu
N° 1 de 22	Torse – Devant	1 simple	Tissu de base II (EVH)
N° 2 de 22	Torse – Dos	1 simple	Tissu de base II (EVH)
N° 3 de 22	Torse – Côté	1 paire	Tissu de base II
N° 4 de 22	Dessous de manche – Devant	1 paire	Tissu de base II
N° 5 de 22	Dessous de manche – Dos	1 paire	Tissu de base II
N° 6 de 22	Patte sur le devant	1 simple	Tissu de base II
N° 7 de 22	Sac de poche de manche	1 paire	Tissu de base II
N° 8 de 22	Dessus de manche	1 paire	Tissu de base I
N° 9 de 22	Partie inférieure de la manche	1 paire	Tissu de base I
N° 10 de 22	Dessus de col	1 simple	Tissu de base I (EVH)
N° 11 de 22	Dessous de col	1 simple	Tissu de base I (EVH)
N° 12 de 22	Triplure thermocollante – Dessus de col	1 simple	Triplure thermocollante (CVH)
N° 13 de 22	Poche de manche – Partie A	1 paire	Tissu de base I
N° 14 de 22	Poche de manche – Partie B	1 paire	Tissu de base I
N° 15 de 22	Poche de manche – Partie C	1 paire	Tissu de base I
N° 16 de 22	Poche de manche – Partie D	1 paire	Tissu de base I
N° 17 de 22	Poche à stylos	1 paire	Tissu de base I
N° 18 de 22	Parmenture – Patte de fermeture sur le devant	1 paire	Tissu de base I
N° 19 de 22	Patte d'ajustement – Manche	1 paire	Tissu de base I
N° 20 de 22	Protège-curseur	3 simples	Tissu de base I
N° 21 de 22	Parmenture – Intérieur de la fermeture à glissière (base)	1 simple	Tissu de base I
N° 22 de 22	Modèle pour l'insigne d'épaule – Ruban autoagrippant	1 paire	Ruban autoagrippant, partie boucles

Chemise hybride de fonction spéciale bleue ignifuge



Vue du devant



Vue du dos

NON À L'ÉCHELLE

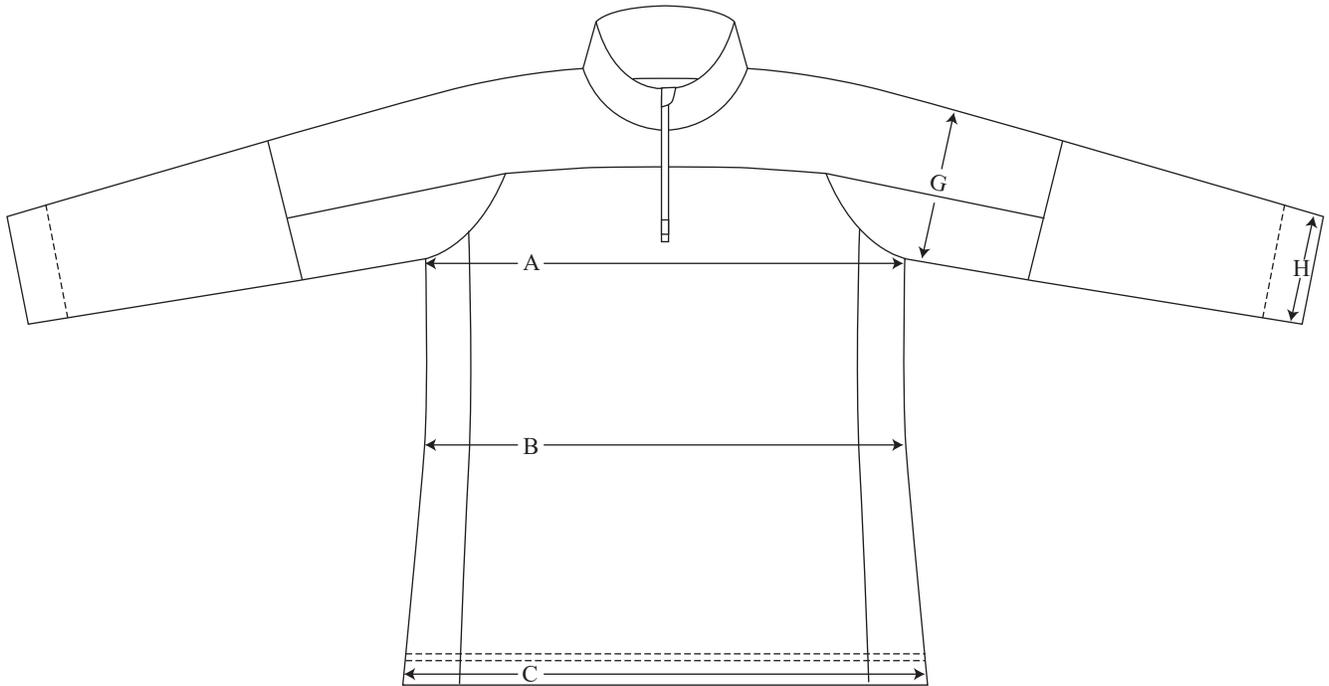
Toutes les mesures sont indiquées en centimètres.

Une tolérance de $\pm 0,5$ cm est acceptable sauf indication contraire.

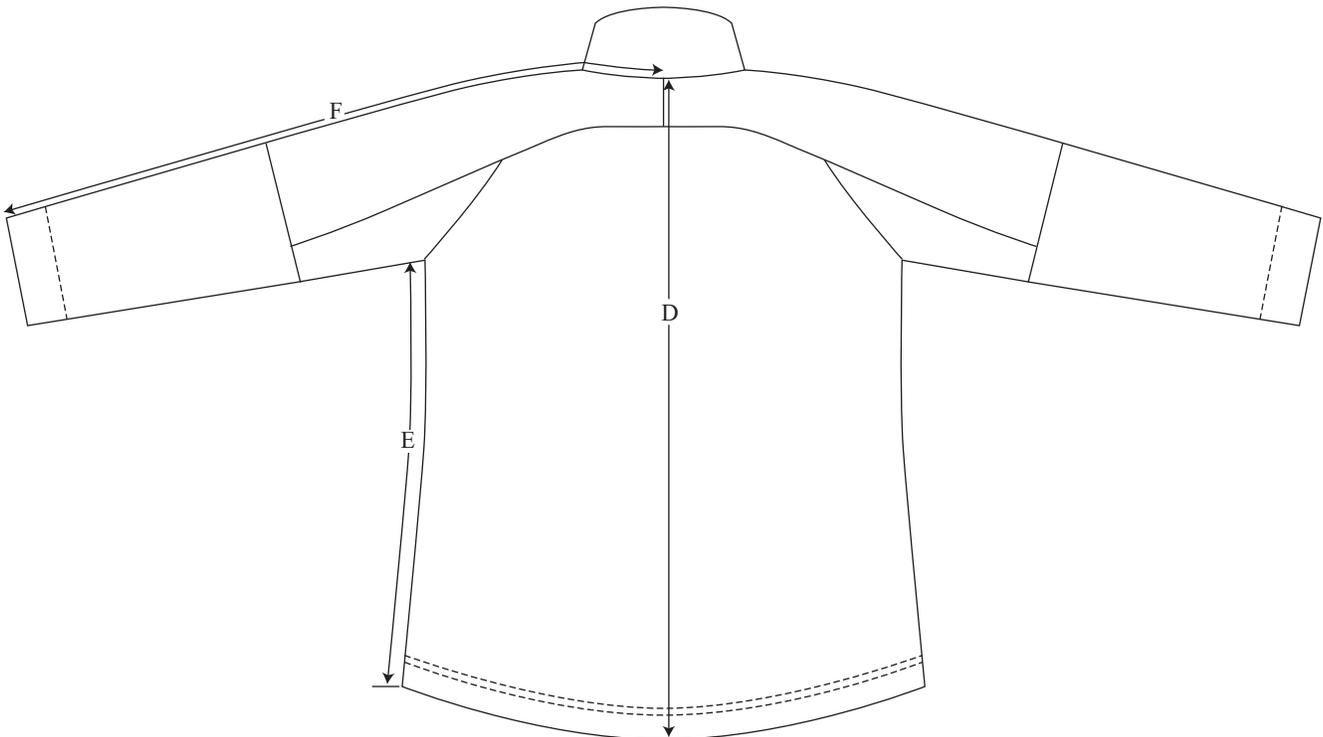
Dessin n° 4

GS 1045 - 305

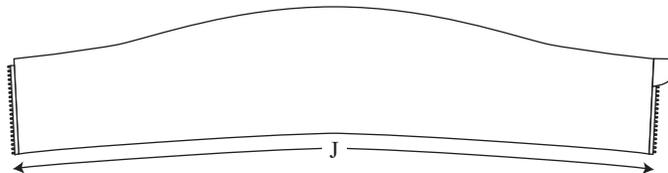
Chemise hybride de fonction spéciale bleue ignifuge
Emplacements de la prise des mesures



Vue du devant



Vue du dos



Vue du col

NON À L'ÉCHELLE